

Conseil des parents du 11^e arrondissement**zone Nord**

16 janvier 2018

Participant-e-s :

Dominique KIELEMOËS (Adjointe au Maire chargée de la petite enfance et de la protection de l'enfance), Julien KEIME (DGAS de la Mairie du 11^e), Julie CORNIC (cheffe de la CASPE 11-12), Anne LURASCHI (cheffe du Pôle petite enfance de la CASPE 11-12), Laurence CAUET, Fatima KHERMACHE (coordinatrices des crèches 11-12), Dominique BAROTH (référente familles), les directrices de crèches du secteur, Philippe HANSEBOUT (Directeur des Familles et de la Petite Enfance de la Ville de Paris), Victor BARON (chargé de mission au Cabinet du Maire du 11^e).

Les parents élus des crèches de l'arrondissement : Damarice AMAO, Xavier HUBERT, Hélène FERREIRA, Lynda KELLER, Pauline GOUNOT, Marie-Laure ROUSSEAU, Nadia BOUSSAID-DANDOIS, Carole EVERAERE, Julie CEDELLE, Axelle ZELLER, Alexandra MASLIN, Marion BULLY, Frédéric WOIRGARD, Mariona VIVAR MOMPTEL, Maud LE CAMPION

Secrétaire de séance : Maud LE CAMPION

A titre préliminaire, il est indiqué que, compte tenu de l'envoi tardif du projet d'ordre du jour aux services de la Mairie, le sujet relatif à la qualité de l'air ne pourra être traité lors de la présente réunion mais il sera traité à la prochaine réunion.

1) Validation du procès-verbal de la réunion précédente

Le procès-verbal, qui a été adressé aux parents délégués en même temps que l'ordre du jour, n'appelle pas de commentaire

2) Regroupements d'été (et d'hiver)

Intervention de Monsieur Philippe HANSEBOUT, Directeur de la DFPE (Direction des Familles et de la Petite Enfance).

Un courrier a été adressé aux parents sur le sujet, par La Poste ou déposé dans le casier de leur enfant.

Monsieur HANSEBOUT explique que le principe du regroupement est une spécificité parisienne, ayant pour but la continuité du service public.

A compter de cette année, le dispositif va être resserré : Davantage d'établissements seront fermés quelques jours au mois d'août et quelques jours en décembre.

L'objectif est d'avoir la meilleure adéquation possible entre les capacités d'accueil et les attentes des familles.

Il ne s'agit pas d'une volonté d'économie budgétaire : les économies se feront à la marge, car la baisse des coûts (frais de repas, de chauffage) est compensée par la baisse des recettes (notamment émanant de la CAF).

Le but est de faire en sorte que les personnels soient affectés dans les crèches aux périodes rouges, c'est à dire lorsque toutes les places sont attribuées et qu'il existe un risque accru d'absence du personnel.

Qu'en est-il de la troisième semaine d'août ? Présence faible des enfants sur cette semaine : sur les 29.000 places de crèche municipale, seuls 1.000 enfants sont présents. La DFPE exprime sa volonté de ne pas monopoliser le personnel inutilement.

En effet, le taux de fréquentation chute en général par rapport aux réservations : les parents renoncent à mettre leur enfant à la crèche, or le personnel est mobilisé, et on peut même avoir des cas où un agent présent pour seulement deux enfants.

La proposition est un dispositif de crèche relais :

- pour l'été sur une période de 9 jours (autour du 15 août)

- pour l'hiver sur une période de 4 jours (entre Noël et le 31 décembre)

Pour la circonscription des affaires scolaires (CASPE) des 11^{ème} et 12^{ème} arrondissements, il s'agirait pendant ces périodes d'ouvrir un seul établissement permettant d'accueillir les enfants dont les parents n'ont pas d'autres solutions (nouveau travail, familles monoparentales, parent isolé, cas de protection de l'enfance). Pour les autres familles, on demandera aux parents de trouver une autre solution.

Ce dispositif va faire l'objet d'un suivi minutieux de la part des services de la DFPE, avec l'aide des directrices de crèche, afin d'anticiper en fonction des demandes de réservation. Il y aura une possibilité de dialogue avec les responsables d'établissements pour comprendre le besoin impérieux d'accueillir un enfant pendant ces périodes.

Question d'un parent : Ce dispositif s'applique-t-il à la crèche Charonne (située 61 bd de Charonne) ?

Réponse : Cette crèche qui est gérée en délégation de service public (comme la crèche Vaucouleurs dans le secteur Nord), par la Maison Bleue, ne fonctionne pas comme les autres crèches municipales.

En principe, il n'y a pas de possibilité d'inscrire son enfant au regroupement "classique", mais pour des situations exceptionnelles, il pourra y avoir une proposition.

Question d'un parent : Quelle crèche a été choisie ?

Réponse : La crèche n'a pas encore été choisie.

Les critères de localisation seront les suivants :

- en fonction des besoins des familles.
- A proximité de la frontière avec un ou plusieurs autres arrondissements
- à proximité des lignes de transport (notamment en surface, plus facile pour les familles)

Le critère de capacité nécessite une crèche de plus de 60 places.

Le sujet est géré par la Direction des Familles et de la Petite Enfance en lien avec Monsieur Patrick BLOCHE, Adjoint à la Maire de Paris chargé de l'éducation, de la petite enfance et des familles. Les maîtres mots sont le dialogue et la concertation. Il faut faire en sorte qu'aucun enfant qui en a réellement besoin ne soit écarté du dispositif, ce qui nécessite une certaine adaptabilité et une capacité à réagir en cas de situation d'urgence.

Question d'un parent : qu'en est-il des modes de garde alternatifs, notamment en halte-garderie ?

Réponse : le regroupement ne concerne que les crèches collectives. En principe, ce sont les seuls établissements qui sont ouverts pendant ces périodes.

3) Edition 2018 du budget participatif

Intervention de Monsieur Victor BARON chargé de mission au cabinet du Maire du 11^e qui travaille avec Madame Nawel OUMER, Conseillère de Paris, Conseillère déléguée à la démocratie locale et à la participation des habitants du 11^e.

Le budget participatif est organisé depuis 2014.

Il permet aux citoyens de proposer des chantiers d'investissements pour une partie du budget d'investissement de la Ville de Paris : 5% du budget 2014-2020, soit 100 millions d'euros chaque année.

Le dépôt des projets se fait du 8 janvier au 4 février.

Le premier filtre de recevabilité est défini par les critères suivants :

- La notion d'intérêt général,
- Le fait que ces dépenses soient des dépenses d'investissement (et non de fonctionnement),
- Le caractère durable de l'investissement (exemple, ne peut concerner des livres),
- La compétence de la Ville de Paris.

Le second filtre est l'instruction technique.

Les services concernés étudient les possibilités techniques, peuvent faire des propositions de regroupement de projets. Un projet peut être également « repêché » par la Mairie.

Le vote se fait par les citoyens entre le 7 et le 23 septembre 2018.

Monsieur BARON encourage les parents à pour faire de la publicité pour les projets qui leur tiennent à coeur (possibilité de faire des flyers par exemple).

101 projets ont été votés depuis 2014, dont un projet pour les crèches du 11^{ème}, porté par les responsables des établissements, et concernant des équipements supplémentaires pour les crèches (montant de 100.000 €).

Un papa paysagiste avait porté le projet d'un jardin pédagogique pour la crèche du 117 avenue Philippe Auguste.

Question d'un parent : quel est le délai de réalisation des projets ?

Réponse : Si le projet est déposé début 2018, il faudra attendre le vote du budget fin 2018. Dès le début de l'année suivante, des études plus approfondies seront menées. Ensuite, en fonction de la complexité du projet, une concertation sera organisée avec tous les acteurs (riverains, commerçants).

Il peut y avoir deux ou trois ans entre le vote et la réalisation.

Pour 2018, il n'y aura pas de projet d'aménagement de l'espace public (déjà beaucoup fait lors des éditions précédentes)

Question d'un parent : En ce qui concerne les flyers pour promouvoir le projet, la Mairie offre-t-elle une aide ?

Réponse : Un kit de communication est mis à disposition, mais pas d'aide financière.

Une permanence est mise en place à la Mairie pour des ateliers de formalisation des projets.

Question d'un parent : Si le projet implique plusieurs crèches, a-t-il plus de chances ?

Réponse Oui.

Question d'un parent : Une urne pour voter sur le site des crèches pourrait-elle être mise en place ?

Réponse : A la petite Roquette, une urne de vote a été mise en place pendant quelques jours. On pourrait envisager qu'une urne tourne sur plusieurs crèches. Ce point sera à envisager au début de l'été.

4) Recueil des sujets sur la santé mentale et la parentalité.

Ces sujets seront abordés lors du prochain Conseil des parents du 20 mars prochain.

Monsieur Julien KEIME présente des exemples de sujets :

- La bienveillance dans l'éducation ? où placer les limites ?
- Les écrans ?
- Les problèmes de santé mentale avant, pendant et après la grossesse?
- Baby blues, dépression parentale, post-partum: et les pères?
- Parents d'enfants, parents d'adolescents: Quelles évolutions ? Quelles continuités? Quelles spécificités?
- Comment accompagner au mieux les nouvelles formes de parentalité dans toutes leurs diversités ?

Les choix des parents devront être adressés à la Mairie avant le 16 février.

5) Mesures en matière de sécurité

Intervention :

- de Madame Julie CORNIC, Cheffe de la CASPE des 11^{ème} et 12^{ème} arrondissements,
- de Madame Anne LURASCHI, Cheffe du Pôle Famille et Petite Enfance de la CASPE des 11^{ème} et 12^{ème} arrondissements,
- de Madame Fatima KHERMACHE, coordinatrice Petite Enfance de la CASPE des 11^{ème} et 12^{ème} arrondissements.

★ Sécurité des enfants :

Elle est assurée du mieux possible pour les risques " banals " (incendie), risques d'intrusion.

Les crèches sont protégées par un digicode.

L'ensemble des intervenants rappelle les mesures de sécurité à prendre : ne pas donner le digicode, ne pas laisser entrer quelqu'un derrière soi...

La sécurité quotidienne doit également être prise en compte : portes anti-pince doigts, oculus sur les portes...tout est fait pour éviter les accidents.

★ Sécurité du matériel (et notamment des poussettes) :

Des vols de poussettes ont été empêchés par les membres du personnel de certaines crèches.

Il convient de faire preuve d'une grande vigilance.

Madame CORNIC indique qu'il est actuellement procédé à un recensement des besoins en digicodes pour les locaux à poussettes.

6) Demandes localisées

★ Circulation de scooters aux abords de la crèche Vaucouleurs

La situation a été signalée au Commissariat de police. Ce type de signalement est généralement efficace à moyen terme.

★ Possibilité de transformer l'école Piver en crèche

Cette possibilité n'existe pas, la fermeture de classes dépend de l'Éducation Nationale alors que la création de crèches dépend de la Mairie. De plus, les écoles ne sont pas aux normes. Les coûts d'investissements pour les mettre aux normes seraient excessivement élevés.

Le prochain Conseil de parents aura lieu le 20 mars.

Le forum de la petite enfance se tiendra le 6 juin. Un comité de pilotage aura lieu le lundi 5 mars à 17h30. Il est ouvert à toute personne désireuse d'y participer sous réserve de le signaler préalablement (pour des raisons de capacité d'accueil de la salle).